

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL DE LA COMMUNE DE LAROCLETTE

Séance du collège échevinal du 14 décembre 2022

Présents : Mme Natalie Silva, bourgmestre, Messieurs Nico Dhamen et Joël Weis, échevins, M. Bruno Brunetti, secrétaire. Excusé :

1. Règlement d'urgence de la circulation / Chemin J.A. Zinnen / Bicherbus.

Vu le règlement communal modifié de la circulation du 7 janvier 1988 ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement général de la circulation du 26 juin 2020 ainsi que son avenant du 16 décembre 2021 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Attendu qu'en raison de la venue du Bicherbus à Larochette sur le Parking « Geerwerei », il y a lieu d'y prendre certaines mesures concernant la réglementation de la circulation dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers de la route et des passants ;

À l'unanimité décide de modifier temporairement le règlement de circulation de la commune de Larochette comme suit :

Art.1er.- Le 16/03/2023, 20/04/2023, 11/05/2023, 08/06/2023, 29/06/2023 et le 20/07/23 de 14:00 heures à 15:00 heures, il y a lieu de supprimer temporairement, un emplacement qui sera dédié au « BICHERBUS » sur le parking « Geerwerei ».

Art.2.- Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'art.7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

Pour extrait conforme, le 14 décembre 2022

La Bourgmestre



Le Secrétaire

